

**UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE**  
FACULTÉ DES SCIENCES

**UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ**  
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Plan d'études pour l'obtention du

**Bachelor of Science en  
science du sport et de la motricité**

**orientation  
enseignement**

Accepté par la Faculté des Sciences le 19 mars 2007



# Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>2</b>
<b>1 Généralités.....</b>	<b>3</b>
1.1 Titres universitaires et voies d'études.....	3
1.2 Accès aux études.....	3
1.2.1 Test des capacités physiques et motrices .....	3
1.2.2 État de santé .....	3
1.3 Structure générale des études.....	3
1.4 Compétences acquises.....	4
1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS.....	4
1.6 Langues d'enseignement.....	5
1.7 Ethique scientifique.....	5
1.8 Règlements et informations complémentaires.....	5
<b>2 Bachelor of Science, (BSc-Sport-E) .....</b>	<b>7</b>
2.1 La première année d'études .....	7
2.1.1 Unités d'enseignement de la première année .....	7
2.1.2 Contenu des UE de la première année.....	7
2.1.3 Examens de la première année et validation.....	8
2.2 La deuxième et la troisième année d'études .....	9
2.2.1 Unités d'enseignement de la 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année .....	9
2.2.2 Contenu des UE de la 2 <sup>ème</sup> et de la 3 <sup>ème</sup> année.....	10
2.2.3 Examens de la 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année, validation .....	10
Annexe : Formation pratique – méthodologique.....	12
Tableau de synthèse des unités d'enseignement .....	12

# 1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-es qui souhaitent entreprendre des études en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du *Règlement du 2 février 2004 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science de la Faculté des sciences* (appelé ci-après règlement).

## 1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des sciences décerne, aux étudiant-es qui ont accompli avec succès leurs études, le titre officiel suivant :

- **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, Université de Fribourg**  
orientation : enseignement (appelé ci-après BSc-Sport-E)

La voie d'études du BSc-Sport-E offre une formation de base dans les sciences du sport et de la motricité et permet l'acquisition d'une seconde branche d'enseignement. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage solide pour des orientations professionnelles variées en liens avec l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école. Le BSc en sciences du sport et de la motricité dispense aussi la formation essentielle et indispensable pour la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant à différents types de MSc en sciences du sport, ainsi qu'au MSc of Arts en sciences de l'éducation : préparation à l'enseignement au secondaire I, dans sa variante à 120 ECTS. (V. Formation pédagogique et professionnelle DAES I).

## 1.2 Accès aux études

Tous les titulaires d'un diplôme de maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent sont admis aux études de BSc-Sport-E (voir Art. 6 du règlement).

L'inscription **sous réserve** se fait au Service d'admission et d'inscription (SAI). L'inscription devient **définitive** après le test des capacités physiques et motrices et avec la confirmation d'un bon état de santé.

### 1.2.1 Test des capacités physiques et motrices

L'étudiant-e qui choisit le BSc-Sport-E est soumis à un test de ses capacités physiques et motrices (voir [www.unifr.ch/sport](http://www.unifr.ch/sport)). Les résultats de ce test détermineront, entre autres, son admission définitive pour ce programme d'études.

### 1.2.2 État de santé

Lors de l'entretien personnel, l'étudiant-e sera orienté-e sur les exigences de ces études et conseillé-e. Au terme de cet entretien, il lui sera demandé d'attester de son état de santé et de fournir un certificat médical.

## 1.3 Structure générale des études

Les études de BSc sont composées **d'unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les exercices, les workshops, les cours avec travaux pratiques, etc. À chaque UE est associé un

nombre de **points ECTS** (*European Credit Transfer System*) transformables par des évaluations (p. ex. des épreuves) en crédits ECTS. Les études de BSc requièrent l'acquisition de 180 crédits ECTS (6 semestres).

Les études de BSc-Sport-E se composent d'une branche principale de 120 ECTS et d'une branche complémentaire de 60 ECTS.

La branche principale à 120 ECTS se compose en première année des UE de la partie scientifique et pratique – méthodologique. Ces UE de la première année sont complétées dans les deux années suivantes par de nombreux cours dans le domaine des sciences du sport et de la motricité. Pour cette orientation enseignement, l'étudiant-e choisira une branche complémentaire inscrite au catalogue des branches enseignables au degré secondaire I ou II.

Pour mener l'étudiant-e au BSc, le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances essentielles et de comprendre les concepts fondamentaux.
- Les **exercices** accompagnent les cours en contribuant à la compréhension et à l'assimilation de leur contenu. Ils donnent l'occasion d'appliquer les principes généraux et d'exercer des techniques et méthodes.
- Les **travaux pratiques** sont à la base de la démarche scientifique. Les étudiant-es sont confronté-es à des expériences de la branche, apprennent à utiliser diverses techniques spécifiques et exercent leur sens de l'observation, de l'analyse critique et de l'interprétation des résultats.
- Les **workshops** ont pour but de renforcer l'articulation théorie-pratique au travers de collaborations entre scientifiques et praticiens du sport. Sur la base des éclairages théoriques l'étudiant-e se verra confier un travail d'observation et d'analyse de comportements moteurs dans le cadre d'activités motrices choisies.
- Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude technique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

## 1.4 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **BSc en sciences du sport et de la motricité**, l'étudiant-e aura consolidé ses bases scientifiques et acquis une connaissance générale et une vision large de sa branche principale. Il aura développé une faculté de synthèse et une pensée critique qui lui permettront d'aborder des études approfondies ou une spécialisation dans son domaine.

Avec l'acquisition d'une **branche complémentaire** dans le cadre de son BSc, l'étudiant-e aura développé une ouverture à l'interdisciplinarité, lui facilitant à l'avenir le dialogue et la collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et acquis la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

## 1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS.

**L'évaluation** des exercices, des travaux pratiques et des workshops se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, travail écrit, exposé etc.) énoncés en début de semestre. L'évaluation satisfaisante des exercices, travaux pratiques et workshops est un pré-requis pour accéder à l'épreuve du cours correspondant. **L'évaluation** des cours et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales ou écrites dont la durée est fixée par ce plan d'études. Les épreuves se déroulent durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne). Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits au Décanat de la Faculté des sciences par l'intermédiaire du programme GestEns. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 18 du règlement et leur contenu est précisé par ce plan d'études.

La **validation des crédits ECTS** (Art. 19 du règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- La moyenne pondérée des notes des épreuves du paquet de validation soit d'au moins 4.0. La pondération est fournie par le nombre de points ECTS attribué aux UE d'une épreuve.
- Les critères d'évaluation des UE non examinées (travaux pratiques, exercices, etc.) aient été remplis.

On dira dans ce cas que le paquet a été validé et que les points ECTS sont transformés en crédits. À ce stade, sur demande de l'étudiant-e et après acquittement de la taxe d'examen, une attestation indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivrée par le Décanat (Art. 22 du règlement).

## 1.6 Langues d'enseignement

Les enseignements des études de BSc sont donnés en français ou en allemand. Toutefois, l'étudiant-e a toujours la possibilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre de ces langues.

## 1.7 Ethique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

## 1.8 Règlements et informations complémentaires

De plus amples informations concernant les études en sciences du sport et de la motricité sont contenues dans les documents suivants que vous pouvez télécharger ou obtenir auprès du Secrétariat du Département de médecine de la Faculté des sciences ou de celui de l'Institut du sport, Université de Fribourg, CH-1700 Fribourg :

- *Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg*, ([www.unifr.ch/rectorat/reglements](http://www.unifr.ch/rectorat/reglements))
- *Règlement pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science* ([www.unifr.ch/science](http://www.unifr.ch/science))
- *Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg*, ([www.unifr.ch/science](http://www.unifr.ch/science))

- *Guide des études de l'Université de Fribourg*, ([www.unifr.ch/guide](http://www.unifr.ch/guide))
- *Programme des cours de l'Université de Fribourg*, ([www.unifr.ch/main/programmecours](http://www.unifr.ch/main/programmecours))
- *Conditions d'accès aux études en sciences du sport et de la motricité*, ([www.unifr.ch/sport](http://www.unifr.ch/sport))
- *Directives de participation aux cours pratique-méthodologique*. ([www.unifr.ch/sport](http://www.unifr.ch/sport))
- Affichage des dates des sessions d'examens de la Faculté des Sciences pour l'année académique en cours.

Enfin, chaque étudiant-e dispose d'un espace personnel sécurisé, accessible avec le mot de passe de la messagerie de l'Université. Cet espace est atteignable par le lien « Connexion » de la page [www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens). Il permet l'inscription aux cours, l'inscription aux examens, la visualisation des résultats enregistrés, la mise en route de la procédure d'attestation, etc.

## 2 Bachelor of Science, (BSc-Sport-E)

[Version 2007, paquets de validation : BP1-SP.2000, BP2-SP.2001]

Le programme du BSc-Sport-E s'étend sur 3 ans d'études et équivaut à 180 crédits ECTS. Il comprend la branche principale à 120 ECTS et une branche complémentaire à 60 ECTS.

### 2.1 La première année d'études

La première année d'études en sciences du sport et de la motricité s'efforce d'assurer la meilleure transition possible entre le gymnase et l'Université. Afin de permettre à l'étudiant-e de pouvoir assez tôt mesurer ses capacités et bien discerner son intérêt pour cette orientation, les UE de cette année ont été regroupées en un premier paquet de validation.

#### 2.1.1 Unités d'enseignement de la première année

Code	Unité d'enseignement	semestre	heures	ECTS
<b>Formation scientifique</b>				
PY.0101	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations I	SA	4	6
PY.0102	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations II	SP	4	6
PY.0610	Physiologie de l'exercice physique	SP	2	3
PY.0612	Workshop en physiologie de l'exercice physique	SP	1	1
SP.0710	Théorie des principes d'entraînement I	SA	2	3
SP.0711	Théorie des principes d'entraînement II	SP	2	3
PY.0620	Neurophysiologie et contrôle moteur	SP	2	3
PY.0622	Workshop en neurophysiologie et contrôle moteur	SP	1	1
SP.0700	Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I	SA	2	3
MO.0630	Anatomie descriptive	SA	2	3
SP.0760	Biomécanique du mouvement I	SA	2	3
SP.0761	Workshop en biomécanique du mouvement I	SA	1	1
SP.0770	Anatomie fonctionnelle spécifique au sport	SP	2	3
SP.0771	Workshop en anatomie fonctionnelle spécifique au sport	SP	1	1
				<b>40</b>
<b>Formation pratique - méthodologique</b>				
Cette formation se compose, pour un total de <b>20 ECTS</b> , d'unités d'enseignement obligatoires et à choix.				
Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque sont obligatoires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.				
<b>(voir tableau de synthèse en annexe)</b>				<b>20</b>

#### 2.1.2 Contenu des UE de la première année

##### 2.1.2.1 Formation scientifique

- Les cours de *physiologie et physiopathologie des grandes régulations I et II* traitent des grands systèmes fonctionnels du corps humain (généralités, systèmes nerveux, cardiovasculaire) sous l'angle des mécanismes de régulation physiologique, avec une introduction à des situations physiopathologiques.

- Le cours *d'anatomie descriptive* aborde l'étude du squelette et des systèmes locomoteur, circulatoire, respiratoire et digestif.
- La *physiologie de l'exercice physique* étudie le contrôle musculaire du mouvement, le métabolisme et les sources d'énergie, les adaptations neuromusculaires induites par l'entraînement de force, la régulation hormonale de l'exercice, les adaptations métaboliques à l'entraînement, la régulation cardiovasculaire, les adaptations respiratoires à l'exercice musculaire, la thermorégulation et l'exercice musculaire, la programmation de l'entraînement.
- Le cours *de biomécanique du mouvement I* comprend les notions fondamentales de la biomécanique relatives à l'étude des habiletés motrices dans différents sports. Les éléments de base de physique sont introduits selon les besoins.
- Le cours *de neurophysiologie et du contrôle moteur* étudie principalement le système nerveux autonome, la sensibilité corporelle, les mouvements automatiques, les réflexes, le sens de l'équilibre, la posture et la locomotion, les mouvements semi-automatiques et volontaires, la perception de l'orientation du corps dans l'espace, l'attention, la mémoire, la motivation.
- Le cours *d'anatomie fonctionnelle spécifique au sport* aborde l'étude fonctionnelle (mobilité-stabilité-contraintes) des unités corporelles sollicitées dans l'exécution de tâches motrices.
- La *théorie des principes d'entraînement I* aborde les notions de bases des déterminants de la performance en vue d'une planification générale d'entraînement.
- La *théorie des principes d'entraînement II* aborde les déterminants de la performance en relation avec la planification et le suivi d'entraînements personnels.
- La *théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I* traite principalement des différentes catégories, courants, stades et stratégies d'apprentissage, des conduites-types des individus face à des situations sportives nouvelles, des facteurs influençant l'apprentissage moteur.

#### 2.1.2.2 Formation pratique – méthodologique

Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude technique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.

#### **2.1.3 Examens de la première année et validation**

Le **paquet de validation BP1** regroupe l'ensemble des UE de la première année et donne droit à 60 crédits ECTS.

Pour la formation scientifique en sciences du sport et de la motricité, d'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement. L'admission aux épreuves de chaque unité est conditionnée par des critères fixés et remis aux étudiants au début du cours. Les UE de la formation scientifique font l'objet d'une épreuve écrite de 60 ou 90 minutes ou orale de 20 ou 30 minutes. L'épreuve porte sur la matière du cours. L'inscription aux examens se fait électroniquement, par le lien « Connexion » de [www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens).

Les travaux de séminaire seront remis pour évaluation aux dates fixées par les enseignant-e-s, mais au plus tard à la fin du semestre correspondant. Une note est attribuée.

Pour la formation pratique-méthodologique, d'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement. L'admission aux épreuves de chaque unité est condi-



tionnée par des critères fixés et remis aux étudiants au début du cours (voir [www.unifr.ch/sport](http://www.unifr.ch/sport), *Directives concernant la participation aux cours de la formation pratique – méthodologique*).

Les unités d'enseignement de la formation pratique - méthodologique font l'objet :

- d'épreuves pratiques portant sur des capacités motrices ou compétences sportives (une note partielle A sera attribuée).
- d'une épreuve écrite de 60 minutes portant sur la connaissance des outils d'analyse des habiletés motrices, des règlements ou des prescriptions de sécurité ; (une note partielle B sera attribuée).

La note finale est calculée selon la formule :  $(3A + B)/4$

Il est impératif que les UE de la première année soient validées à la fin du 4<sup>ème</sup> semestre<sup>1</sup>. Si tel n'est pas le cas, les études en sciences du sport et de la motricité, orientation enseignement, ne peuvent définitivement plus être poursuivies.

## 2.2 La deuxième et la troisième année d'études

Durant la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année d'études, à côté des unités d'enseignement de la branche principale, l'étudiant-e devra aussi suivre les UE de la branche complémentaire à 60 ECTS qu'il ou elle a choisies. Les évaluations de toutes ces UE sont distribuées sur les 2 ans. Il appartient à chacun-e de les répartir régulièrement dans le temps afin de pouvoir terminer les études de BSc dans les 3 ans prévus.

### 2.2.1 Unités d'enseignement de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année

Code	Unité d'enseignement	semestre	heures	ECTS
<b>Formation scientifique</b>				
PY.0104	Nutrition et diététique	SP	2	3
SP.0701	Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur II	SP	2	3
SP.0600	Psychologie du sport	SP	2	3
SP.0602	Workshop en psychologie du sport	SP	1	1
SP.0740	Sociologie du sport	SA	2	3
SP.0730	Expression et communication par le mouvement	SP	2	3
SP.0751	Traumatologie et prévention en sport	SA	2	3
SP.0752	Workshop en traumatologie et prévention en sport	SA	1	1
				<b>20</b>
<b>Formation pratique-méthodologique</b>				
Cette formation se compose, pour un total de <b>40 ECTS</b> , d'unités d'enseignement obligatoires et à choix.				
Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque sont obligatoires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du secondaire I ou II				
<b>(Voir tableau de synthèse en annexe)</b>				<b>40</b>

En 2<sup>ème</sup> année, l'étudiant-e peut commencer à suivre certaines UE d'une branche complémentaire de 60 ECTS. Ces UE proposées par le ou les départements concernés sont spécifiées dans le *Plan d'études des branches complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg* ([www.unifr.ch/science](http://www.unifr.ch/science)). L'étudiant-e doit s'informer suffisamment tôt sur le programme afin de pouvoir établir au mieux l'horaire des UE de la branche complémentaire.

<sup>1</sup> La session d'examens de septembre qui précède la rentrée académique fait partie du semestre de printemps.

## 2.2.2 Contenu des UE de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> année

### 2.2.2.1 Formation scientifique

- La *psychologie du sport* se centre sur les émotions et la régulation du mouvement, la motivation dans la pratique du sport, le rôle de l'instruction et du feedback dans l'apprentissage moteur, l'entraînement mental, le comportement du leader, les fonctions de perception, de décision, d'action, l'évolution au sein d'un groupe.
- Le cours *nutrition et la diététique* aborde les notions de base de la nutrition, la nutrition clinique et la santé publique, la voie de l'alimentation optimale.
- La *sociologie du sport* traite du sport et ses enjeux identitaires, des pratiques sportives en regard avec l'évolution des classes sociales, de l'histoire des jeux en sport, des valeurs et des idéologies dans les JO, de l'idéal sportif au dopage de l'individu, du sport moderne et des pratiques « fun », des pratiques interculturelles, du processus d'identification au champion, du sport en regard avec nos civilisations.
- Le cours de *traumatologie et prévention en sport* étudie d'une part les principales blessures inhérentes à l'activité sportive, leurs causes, les interventions d'urgence et les traitements adéquats ; d'autre part la prévention et la sécurité à mettre en œuvre dans l'enseignement des pratiques sportives des différents domaines d'action.
- Le cours *expression et communication par le mouvement* aborde les concepts de communication non-verbale ainsi que les rôles et les fonctions d'acteur, de chorégraphe et de spectateur.
- La *théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur II* est un approfondissement du cours I. Il traite principalement des composantes de la tâche motrice, de la notion de feedback, de la fonction du modèle, des processus de traitement de l'information, des types de pratiques favorisant l'apprentissage, du choix des méthodes et des moments d'intervention.

### 2.2.2.2 Formation pratique – méthodologique

Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude technologique et didactique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés ;

## 2.2.3 Examens de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, validation

### Les modalités d'évaluation :

Pour la formation scientifique en sciences du sport et de la motricité, d'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement. L'admission aux épreuves de chaque unité est conditionnée par des critères fixés et remis aux étudiants au début du cours. Les UE de la formation scientifique font l'objet d'une épreuve écrite de 60 ou 90 minutes ou orale de 20 ou 30 minutes. L'épreuve porte sur la matière du cours. Une note sera attribuée. Les travaux de workshop seront remis pour évaluation aux dates fixées par les enseignant-es, mais au plus tard à la fin du semestre correspondant. Une note sera attribuée.

Pour la formation pratique-méthodologique, d'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement. L'admission aux épreuves de chaque unité est condi-

tionnée par des critères fixés et remis aux étudiants au début du cours. (voir [www.unifr.ch/sport](http://www.unifr.ch/sport), *Directives concernant la participation aux cours de la formation pratique – méthodologique*).

Les unités d'enseignement de la formation pratique – méthodologique font l'objet :

- d'épreuves pratiques portant sur des capacités motrices ou compétences sportives (une note partielle A sera attribuée).
- d'une épreuve écrite de 60 minutes portant sur la connaissance des outils d'analyse des habiletés motrices, des règlements ou des prescriptions de sécurité ; (une note partielle B sera attribuée).

La note finale est calculée selon la formule :  $(3A + B)/4$

L'inscription aux examens se fait électroniquement, par le lien « Connexion » de [www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens).

Le paquet de validation BP2 regroupe les UE de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de la branche principale et donne droit à 60 crédits ECTS. Ces UE sont évaluées selon les mêmes modalités que celles du paquet de validation BP1.

Les paquets de validation BC60 regroupent les UE de la branche complémentaire qui sont évaluées suivant le plan d'études de cette branche. Ils donnent droit à 60 crédits ECTS. Une branche complémentaire non réussie peut être remplacée par une autre branche complémentaire.

### **Paquets de validation**

1 <sup>ère</sup> année	<b>Paquet de validation BP1</b> Formation scientifique, 40 ECTS + Formation pratique, 20 ECTS	
2 <sup>ème</sup> année et 3 <sup>ème</sup> année	<b>Paquet de validation BP2</b> Formation scientifique SSM, 20 ECTS Formation pratique SSM, 40 ECTS	<b>Paquet de validation BC60</b> 60 ECTS Branche complémentaire

La validation des paquets BP1, BP2, BC60 donne droit au titre de **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, orientation enseignement, Université de Fribourg (BSc)**.

**Annexe : Formation pratique – méthodologique****Tableau de synthèse des unités d'enseignement**

L'étudiant-e choisit 60 ECTS parmi les unités d'enseignement ci-dessous.

Remarque :

Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque sont obligatoires uniquement pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.

Code	Unité d'enseignement	semestre	heures	ECTS
<b>Domaine des jeux</b>				
SP.0780	*Approche systémique du jeu	SA	1	1
SP.0800	Badminton	SA	2	2
SP.0801	Basketball I	SA	2	1
SP.0807	Basketball II	SP	2	2
SP.0803	Football	SP	2	2
SP.0808	Futsal	SA	2	2
SP.0809	Handball	SA	2	2
SP.0806	Hockey sur glace et patinage	SA	2	2
SP.0838	Jeux d'autres cultures	SP	2	2
SP.0802	Uni-hockey	SA	2	2
SP.0804	Volleyball I	SA	2	1
SP.0805	Volleyball II	SP	2	2
<b>Domaine de l'expression corporelle</b>				
SP.0781	* Approche historique et sociologique de la danse	SA	1	1
SP.0810	Danse contemporaine I	SA	2	2
SP.0811	Danse contemporaine II	SP	2	2
<b>Domaine d'activités gymnique et athlétique</b>				
SP.0782	* Approche structurelle des activités gymnique et athlétique	SP	1	1
SP.0831	* Athlétisme I	SP	2	1
SP.0832	* Athlétisme II	SP	2	2
SP.0839	* Athlétisme III	SP	2	2
SP.0833	Course d'orientation	SP	2	2
SP.0814	Escalade sportive	SP	2	2
SP.0812	* Gymnastique aux agrès I	SA	2	1
SP.0813	* Gymnastique aux agrès II	SP	2	2
SP.0815	* Gymnastique aux agrès III	SA	2	2
<b>Domaine des sports d'eau</b>				
SP.0783	* Approche psychologique des sports d'eau	SA	1	1
SP.0825	* Natation sportive I	SA	2	1
SP.0821	* Natation sportive II	SP	2	2
SP.0822	* Natation sportive III	SA	2	2

**Domaine des sports de neige**

SP.0784	* Approche économique et fonctionnelle des sports de neige	SA	1	1
SP.0834	* Ski alpin §	Hors sem., 7j		2
SP.0835	Excursions à ski	Hors sem., 7j		2
SP.0836	Snowboard	Hors sem., 7j		2
SP.0837	* Ski de fond	Hors sem., 7j		2

**Domaine des activités de développement et d'entretien physique**

SP.0785	* Approche psychologique et fonctionnelle des activités de développement et d'entretien physique	SA	1	1
SP.0840	Condition physique assistée	SA	1	1
SP.0841	Condition physique en musique I	SA	1	1
SP.0848	Condition physique en musique II	SA/SP	1	1
SP.0849	Condition physique en musique III	SA/SP	1	1
SP.0842	Inline-skating	SP	1	1
SP.0847	Nordic walking	SP	1	1
SP.0843	Jonglage – Équilibre	SA	1	1
SP.0844	Triathlon	SP	2	2
SP.0845	Massage sportif	SP	2	2
SP.0846	Trekking	Hors sem., 7j		2

§ Le ski alpin peut être remplacé par le snowboard comme cours obligatoire pour le DAES I ou II.